



HAL
open science

L'imaginaire fluvial contemporain : un antidote urbain ?

Fanny Romain

► **To cite this version:**

Fanny Romain. L'imaginaire fluvial contemporain : un antidote urbain ? : Le cas du Lez vert à Montpellier et de la Têt à Perpignan. *Projets de paysage: revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 2014, 10, pp.1-10. hal-01510804v2

HAL Id: hal-01510804

<https://hal.science/hal-01510804v2>

Submitted on 20 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'imaginaire fluvial contemporain : un antidote urbain ?

Le cas du Lez vert à Montpellier et de la Têt à Perpignan

Contemporary Representations of the River: An Urban Antidote?

The Case of the Lez vert in Montpellier and of the Têt in Perpignan

Par Fanny Romain Publié le 27/09/2014 sur Projet de Paysage - www.projetsdepaysage.fr

Face aux stratégies actuelles d'attractions urbaines, le rôle de la rivière apparaît majeur. Celle qui a été muraille et frontière, égout à ciel ouvert et tuyau d'évacuation, support d'infrastructures industrielles et routières, est aujourd'hui l'enchanteresse. On lui confère de nombreux attraits. Parmi une liste longue nous pourrions citer la création de « liens », de nouvelles centralités, d'animation sociale. La rivière désormais flatte l'image urbaine, en témoigne le relais médiatique des projets paysagers et architecturaux dont elle est le support (voir par exemple les numéros spéciaux et hors série des revues *Diagonal*, *Topos*, *Urbanisme*). Le dynamisme des cités fluviales y trouve un lieu d'expression privilégié. Ainsi, à la manière des évolutions ayant mené de la détestation au désir du rivage (Corbin, 1988), l'imaginaire lié à la rivière a muté. Depuis la fin du XVIIe siècle, qui vit l'idéologie hygiéniste bannir des villes d'une manière plus générale l'eau stagnante et l'humidité (Guillerme, 1990, p. 188), jusqu'à la création depuis une vingtaine d'années de nouveaux paysages fluviaux urbains, cet imaginaire, bien qu'en plusieurs étapes, a été retourné comme un gant. Cette évolution s'inscrit dans un contexte plus général d'évolutions dans le domaine de l'aménagement urbain, liées notamment aux nouveaux désirs de nature (Bailly, Bourdeau-Lepage, 2011), mais n'explique pas à elle seule pourquoi les rivières focalisent aujourd'hui tant l'attention. Comment caractériser les raisons qui fondent ce nouveau rapport aux paysages fluviaux ? Certes, le cadre structurel de l'attrait contemporain pour les rivières a été énoncé : disparition d'une culture du risque consécutive au développement de techniques de maîtrise hydraulique (Labasse, 1989, p. 19) ; prise de conscience de l'état de dégradation écologique du milieu (Bethemont, 2002, p. 77-78) ; nécessité d'une réponse formelle à l'augmentation des surfaces en eau dans le cadre des extensions urbaines (Garnier, 1995, p. 273). Mais les raisons intimes qui fondent ce nouveau regard ont été peu questionnées : quelles valeurs, quels modèles paysagers - définis comme « schèmes culturels structurant les représentations sociales du paysage » (Luginbühl, 1999, p. 64) - déterminent à présent l'élaboration des formes paysagères aux abords des cours d'eau ? Pour comprendre si ces formes constituent une nouvelle offre d'espaces publics (en termes de configuration et d'usage), il est impératif de commencer par répondre à cette question. Dans le cadre d'une thèse sur la construction des paysages fluviaux urbains, nous avons étudié les cas du Lez à Montpellier et de la Têt à Perpignan. Ces fleuves ont la particularité de n'avoir, avant les projets livrés de 2004 à 2007, que très peu fait l'objet d'interventions paysagères, comme nous le verrons au cours de cet article.

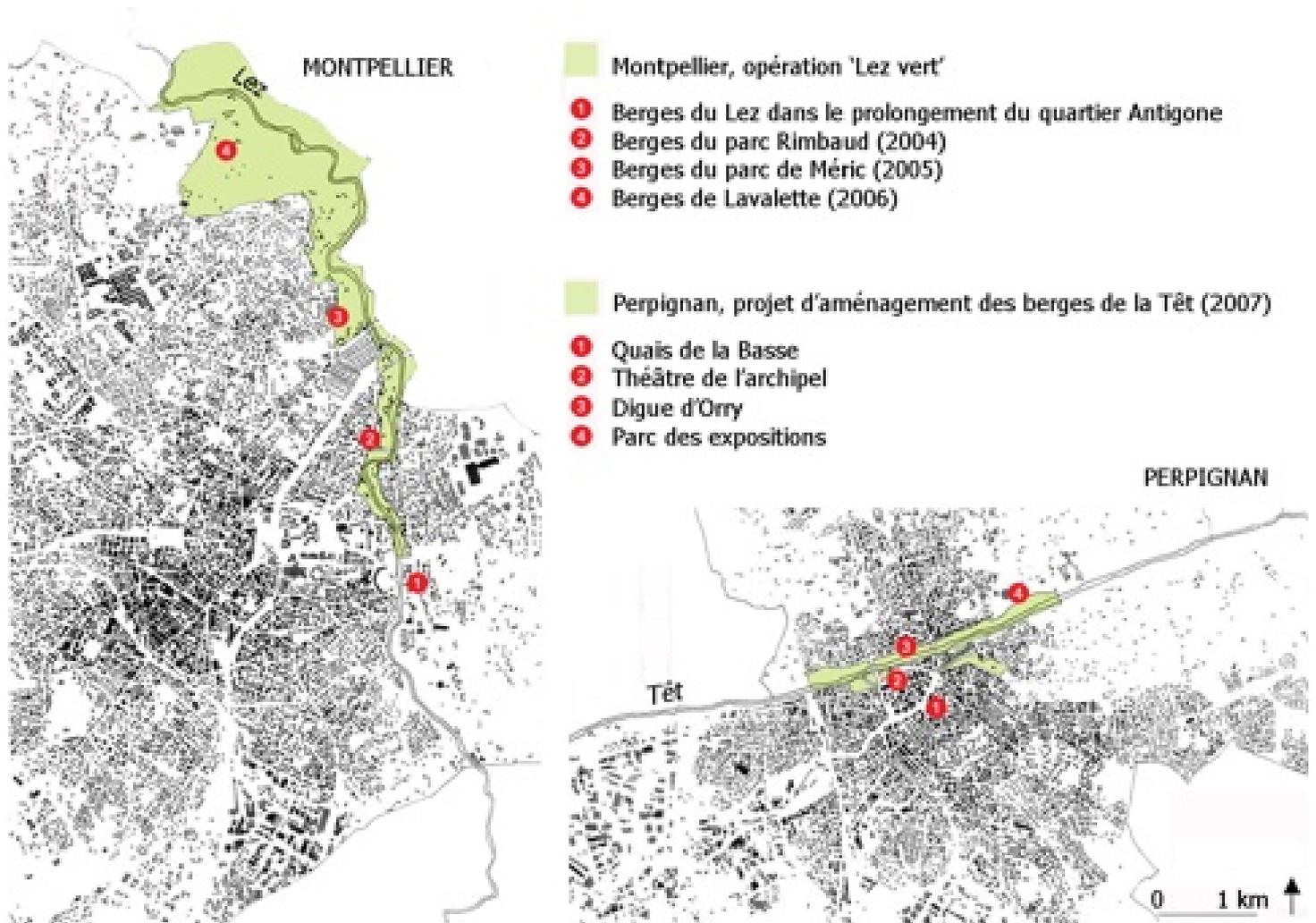


Figure 1 : Localisation et emprise des projets d'aménagement des berges du Lez vert à Montpellier et de la Têt à Perpignan livrés en 2004, 2005 et 2006 pour les différents tronçons du Lez, et en 2007 pour le tronçon « digue d'Orry » de la Têt (Romain, 2014).

Dépréciés jusqu'à cette dernière décennie, l'aspect de ces fleuves résultait davantage d'un abandon que d'un choix formel. Nous les avons ainsi considérés, sans toutefois vouloir donner à ces situations méditerranéennes une valeur généralisatrice, comme des objets révélateurs de mutations culturelles en cours, pouvant contribuer à dresser les contours d'un imaginaire fluvial contemporain. Plusieurs axes de recherche ont été mis en place pour ce travail de thèse (Romain, 2010). Deux d'entre eux ont été retenus pour cet article. Le premier consiste en une analyse des documents iconographiques et textuels produits lors des projets d'aménagement de ces rivières : le Lez vert, d'une part, constitué des tronçons berges du parc Rimbaud en 2004, du parc de Méric en 2005, et de Lavalette en 2007, la Têt, d'autre part, avec le projet dessiné sur l'ensemble de la traversée urbaine du fleuve, et le tronçon réalisé en 2007, allant du pont Joffre jusqu'à la fin de la digue d'Orry en remontant plus en amont). Le second repose sur une analyse qualitative des seize entretiens semi-directifs effectués en 2008 et 2009 auprès des maîtres d'œuvre et d'ouvrage de ces projets montpellierains et perpignanais : paysagistes, architectes, directeurs des services techniques d'urbanisme et d'« environnement » (ou d'« espaces verts ») des mairies et des communautés d'agglomération, ainsi qu'élus concernés par ces deux domaines. Nous avons ciblé cette catégorie d'acteurs car, en l'absence de réelles démarches participatives visant à coconstruire les interventions sur ces berges fluviales, ce sont leurs représentations et leur imaginaire qui ont engendré les espaces vécus aujourd'hui. Trois séries de questions étaient abordées au cours de ces entretiens : la première orientée sur l'opinion et les pratiques des interviewés sur le fleuve concerné, la seconde sur les critères et outils aujourd'hui retenus pour son aménagement et sa gestion, et la dernière focalisée sur leurs souhaits (hiérarchisés) quant à l'évolution de l'aspect et des pratiques de la rivière en question, et des rivières d'une manière plus générale. Ce corpus oral, écrit et visuel permet de cibler ce qui, dans les discours des acteurs producteurs des rivières urbaines analysées, est retenu en tant que valeur positive, et ce qui, à l'inverse, est dénoncé. Quels éléments de l'état d'avant-projet sont repérés, nommés et jaugés ? Quels désirs d'évolution sont exprimés ? Les résultats de ces entretiens ont fait émerger une relative homogénéité des discours sur la rivière, par l'énonciation d'un jugement que l'on peut qualifier, et nous allons voir pourquoi, de paradoxal.

Rejet de la maîtrise humaine au profit d'une démarche d'accompagnement

Parmi les thématiques récurrentes associées à une implication personnelle de l'enquêté (c'est-à-dire non limité au cadre d'une parole strictement officielle), la première a trait à la notion de fragilité. Comme nous allons le voir ci-après plus en détail, les aménageurs (maîtres d'œuvre et d'ouvrage) dénoncent une relation à la rivière qu'ils jugent rigide, une relation passée fondée sur la maîtrise de l'eau. Ces référents antérieurs sont explicitement rejetés, au profit d'une valorisation de l'accompagnement de la nature.

Référents antérieurs (période 1970-2000) : maîtrise hydraulique, architecturale, botanique et horticole

De quelles rigidités est-il question ? Il s'agit de celles ayant trait aux maîtrises hydrauliques, architecturales et horticoles de la rivière. À propos de Montpellier, les enquêtés citent le projet du Lez urbain, réalisé par l'architecte Ricardo Bofill en 1980, commandité par le maire de l'époque, Georges Frêche, dans le prolongement du quartier Antigone. Le premier projet consiste en une rectification d'un méandre du Lez, par une canalisation en ligne droite, dans un vocabulaire exclusivement minéral de grands perrés en béton.



Figures 2a et 2b. Deux visions du fleuve dans la ville de Montpellier : le Lez urbain (projet de 1980), témoignage d'une époque célébrant la maîtrise humaine du fleuve et le Lez vert à Lavalette (projet de 2006), faisant la part belle aux ripisylves en place (photographies : Fanny Romain, mai 2008).

À Perpignan est cité l'aménagement en centre-ville du lit mineur de la Basse, affluent de la Têt : une canalisation également, et un cours d'eau rendu physiquement inaccessible, au profit de parterres floraux et engazonnés. La Têt, au contraire, séparant le centre historique de la partie nord de la ville, n'avait pas fait l'objet de « valorisation » botanique ou horticole. C'est la question du risque d'inondation qui a initialement dicté les formes de ces projets. La canalisation du Lez visait effectivement à réguler les débits du fleuve, afin de pouvoir notamment investir la rive est de la ville de projets immobiliers.



Figures 3a et 3b. Deux traitements paysagers de cours d'eau à Perpignan : traitement botanique et horticole de la Basse (canalisée en 1975) face au faible degré d'intervention sur la Têt (projet de 2007) (photographies : Fanny Romain, février 2007 pour la Basse, février 2010 pour la Têt).

La représentation sociale alors positive de ces formes urbaines est fondée sur la valorisation d'une ingénierie de régulation. Un article de Florence Marot (1987)¹ témoigne de l'imaginaire de cette période. Elle y vante les mérites des techniques hydrauliques permettant une supériorité de l'homme sur une rivière personnifiée, prenant tantôt les traits d'une bête à dompter, tantôt d'une créature capricieuse à raisonner. Seules les interventions de l'homme, interventions géométriques et minérales, savamment scénographiées, viennent à bout de l'animal. Rien de ce qui fait la spécificité de l'élément naturel n'est alors convié au « spectacle urbain », les caprices de la rivière n'étant ainsi plus que souvenirs.

Rejet de ces référents antérieurs

Les opérations hydrauliques (barrage de Vinça, recalibrage du Lez, seuils, bassins de rétention et digues) effectuées en 1970 pour la Têt et en 1980 pour le Lez ont en effet changé la donne et permis cet investissement des rives adjacentes les plus exposées. Mais si les épisodes de crue (aigat de 1940, grande crue du Lez en 1976 pour les plus marquants) ne sont pas

oublés, la forme des projets que nous étudions ici (Lez vert et Têt, livrés de 2004 à 2007) montre que cette représentation discursive et formelle de la supériorité technique de l'homme sur la rivière est désormais rejetée. Ce n'est rien de dire que ces projets ne sont plus des modèles considérés comme pertinents par les aménageurs. On assiste sur ces deux rivières à une dépréciation des formes architecturées et jardinées. Les jugements portés sur le traitement horticole de la Basse en sont une illustration assez nette :

« C'est une jardinière la Basse. »

Danielle Orliac, directrice adjointe du CAUE des Pyrénées Orientales

« Vous voulez parler de la partie en centre-ville traitée comme *une sorte de fausse-rivière en herbe là ?* [...] Ce qui est curieux c'est que c'est à la fois *très artificiel* mais inaccessible, donc il y a un côté un peu frustrant d'une chose qui a l'air d'être un parc public, mais qui pour des raisons de sécurité là encore est inaccessible. »

Michel Desvigne, paysagiste DPLG

La rigidité conceptuelle incarnée dans cet aménagement de rivière transformée en décor n'est plus en phase avec un désir d'interaction physique avec les lieux. L'inaccessibilité programmée de la Basse et l'artificialité de ses ornements botaniques apparaissent désormais comme des hérésies. Outre cette prise de distance avec les notions de rigidités formelles, c'est à une évolution du discours sur la maîtrise hydraulique que nous assistons actuellement : dans les dossiers des différents projets d'aménagement de nos sites d'étude, cette question, effectivement, n'apparaît plus comme structurante. Il ne s'agit plus d'agir de manière volontariste sur le débit de l'eau, mais, de façon annexe, de vérifier que les transformations adoptées ne seront pas une gêne pour son écoulement. Au cours des entretiens réalisés, nous avons pu également observer une mise au second plan de la gestion directe des crues, au profit d'une approche raisonnée de l'urbanisation des lits majeurs, et de considérations environnementales jugées prioritaires.

Valorisation de l'aléatoire

Ce qui est mis en avant dans cette nouvelle démarche d'aménagement des berges fluviales, c'est une valorisation de l'aléatoire, du fragile, à l'exact opposé des formes dessinées deux décennies plus tôt.

« [...] J'ai du mal moi à, comment dire, sur certains types d'aménagement comme le Lez, mais je ne critique pas, il a son origine, son histoire, mais par contre, *quand on peut faire autre chose, et surtout quand on peut lutter contre cette volonté de contrôler tout, et de laisser la nature, il faut le faire.* »

Patrick Berger, directeur du service Environnement de la mairie de Perpignan

« Sur le Lez vert il s'agit de préserver la qualité paysagère du site et *sa dominante sauvage et naturelle*, donc il n'est pas question de mettre des *perrés en béton*. »

Rémi Ailleret, directeur général du département Urbanisme et Aménagement de la mairie de Montpellier

« L'aménagement *d'un plan d'eau avec un seuil et des pelouses* était dans les cartons et c'était l'un des projets qui traînait dans l'esprit de l'atelier, et de certains archis, et puis de la population, donc quand on allait vers eux et qu'on leur disait : « Alors qu'est-ce que vous voulez faire, on va *aménager* le fleuve », alors le terme aménagement c'était tout de suite pour eux « la collectivité arrive, ils vont aménager le fleuve, et puis ils vont *structurer* tout ça, et puis si vous structurez c'est ça », alors non, un aménagement, c'est *pas forcément du béton et de cette façon-là*, c'est aussi *conduire la nature*, mais la conduire intelligemment, et entre ce qu'il y a aujourd'hui et ce que vous voulez, est-ce qu'il n'y a pas un compromis à trouver ? »

Jérôme Dubost, chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée

Nous avons choisi ces trois exemples parmi les propos d'enquêtés à des postes clés de maîtrise d'ouvrage pour illustrer ce changement de posture dans l'aménagement des berges fluviales. La volonté de « conduire la nature » ou plus précisément l'emprise végétale aux abords des cours d'eau, et non plus de la dominer est explicitement annoncée comme une démarche nouvelle et nécessaire. Cette évolution est d'autant plus forte qu'elle prend place ici dans un contexte méditerranéen de rivières aux régimes torrentiels, dont l'aspect incontrôlable prédomine largement. À Perpignan, si des digues de protection ont été installées depuis le XVIII^e siècle (la rivière est donc largement anthropisée), il n'en reste pas moins que la végétation, composant l'essentiel du lit mineur de la rivière, aurait pu être supprimée, ou traitée de manière très architecturée (comme l'indique le troisième enquêté ci-dessus, évoquant l'hypothèse d'un glaciais de gazon). Une vision bien différente a finalement été retenue, comme nous allons le voir. Il s'agit ici, rappelons-le, d'une représentation aménagiste qui ne préjuge nullement de celle des usagers : le dernier enquêté laisse entendre que la maîtrise d'usage, au contraire, ne serait pas spontanément encline à formuler un tel désir de rivière. Ce nouveau référentiel d'aménagement va jusqu'à être pensé comme complémentaire d'un processus de pédagogie à l'intention des habitants.

Valorisation d'un patrimoine *naturel*

La réduction délibérée du degré de maîtrise fluviale est *le corollaire* d'un nouveau discours sur les ripisylves de la Têt et de la partie amont du Lez, passées du statut d'abandon à celui d'exception. Le végétal en place, perçu comme une nature « sauvage », autrefois considéré comme un enfrichement indésirable, a fini par acquérir une valeur patrimoniale.

Un contexte de renaturation : le cas particulier des rivières méditerranéennes

Du fait de leur hydrologie torrentielle, les fleuves méditerranéens n'ont pu être aménagés de la même façon que les fleuves de régime régulier, qui ont servi des objectifs de navigation ou d'industrialisation. Les épisodes pluvieux y sont peu fréquents mais

très concentrés : ce sont de brèves et violentes averses, essentiellement réparties aux intersaisons. Dans le cas de Perpignan, le type de sol accentue la difficulté de capture de l'eau : celle-ci ruisselle au lieu de s'infiltrer en profondeur, contrairement aux régions calcaires, car la plaine du Roussillon est imperméabilisée par les dépôts argilosableux constitués à l'époque tertiaire. Les rivières méditerranéennes ont donc besoin de place pour permettre à l'eau de s'écouler lors de ces épisodes pluvieux, bien qu'il ne reste qu'un mince filet d'eau pour occuper leur lit mineur en période estivale. On trouve ainsi, même en plein cœur urbain, de vastes ripisylves fortement végétalisées. Si cette situation paysagère est évidemment la résultante d'un contexte hydrogéomorphologique particulier, il n'en reste pas moins que le traitement de la végétation aurait pu prendre des formes diverses, comme ce fut le cas au niveau des berges du Lez en bordure du quartier Antigone à Montpellier (suppression totale de la végétation et remplacement de celle-ci par de hauts perrés en béton, comme cité précédemment). Cette situation d'exubérance végétale (bien qu'entrecoupée d'une gestion épisodique de coupe rase des ligneux pour ce qui est de la Têt) n'était là, jusqu'à ce premier projet livré en 2004, que par défaut. Ce n'était pas un choix, mais la résultante d'une absence d'usage. L'évolution des représentations en termes d'aménagement, que nous venons de dresser, change la donne. Aujourd'hui, ces berges végétalisées n'apparaissent plus comme des espaces sans intérêt, mais bien comme des réservoirs de nature, selon une expression impropre mais récurrente. Le regard dépréciatif, ou encore l'absence de regard, a muté. Une considération croissante vis-à-vis de ces espaces a émergé. Simultanément, avec le renforcement des lois sur l'eau (Germaine et Barraud, 2013), on assiste à de fréquentes opérations de renaturation : suppression d'ouvrages de retenue d'eau, nouvelles gestions de la végétation rivulaire... Dans leur contexte méditerranéen, les ripisylves perpignanaises et montpelliéraines déjà en place, encore touchées, sont désormais présentées dans la parole des enquêtés comme un atout communal : à l'opposé des décors botaniques et horticoles décrits, ces berges apparaissent comme le support d'une matérialité végétale authentique et recherchée. L'argument de la biodiversité devient alors un élément fort de légitimation des projets. Qu'elle soit végétale ou paysagère, la diversité agit comme un indicateur positif qui s'inscrit dans ce nouveau désir de rivière.

Du rejet de la friche au désir du sauvage

Ici, le choix des termes est déterminant. Chargés d'implicite, certains d'entre eux sont des révélateurs d'imaginaires souhaités ou rejetés, mais aussi des clés de décryptage et d'entrée dans ces imaginaires. Les notions de friche et de sauvage, pensées - nous allons le voir - en opposition l'une de l'autre, constituent le socle de réflexion des aménageurs interviewés pour une réconciliation ville-rivière.

Certes, l'aspect formel des ripisylves en place, avant la conception des projets, était en partie la résultante d'un non-regard sur la rivière. Certes, l'attrait actuel pour une matérialité et une diversité végétales offre une considération inédite à ces ripisylves autrefois abandonnées. Néanmoins, si le souhait de maintien et de protection de cette végétation fluviale est mis en avant, la dénomination de celle-ci est radicalement révisée. Le changement formel entre un état avant-projet et un état après-projet est très limité. Pourtant, l'état dénoncé est qualifié de « friche » et l'état souhaité de « sauvage ». La Têt et le Lez étaient investis par des usages marginaux : deal, camping sauvage, dépôt d'ordures. Il faut ainsi entendre, dans le terme « friche », une connotation fortement dépréciative : « L'état et l'apparence actuels du lit du fleuve ne sont pas valorisants² » ; c'est « un espace indéfini qui donne au lieu un aspect de délaissé et de friche³ » ; la Têt « offre un aspect désolant⁴ ». Est nommée friche ce qui n'a pas été aménagé. Ces berges fluviales, une fois le projet paysager réalisé, sont en quelque sorte estampillées « espace public ». S'il y a des panneaux d'information, un chemin plus clairement tracé, voire une grille d'entrée, la berge rassure, on ose la fréquenter, la population d'usagers change ou du moins trouve un autre équilibre, et l'espace, en en prenant les codes, appartient à la catégorie des parcs et des jardins de la ville. Il y a long à dire sur l'emploi du terme de friche dans ce contexte. Arrêtons-nous ici à noter la valeur implicitement négative qui lui est associée, et comparons-la à celle du terme « sauvage » (Aggeri, 2004).

« La Têt est un milieu de vie sauvage, qui a une force, une vitalité, et il faut la laisser sauvage. Il faut lui garder sa flore, mais aussi sa faune actuelle, et lui laisser sa nature, protégée, sa nature profonde, et ne pas vouloir en faire un espace artificiel, ne correspondant pas à la logique même de cet espace naturel, violent, fort, mais aussi très beau, qui traverse la ville⁵ ». Tels étaient les propos de Jean-Paul Alduy, alors sénateur maire de Perpignan et président de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée, tenus dans le documentaire réalisé dans le cadre du projet d'aménagement de la Têt, diffusé notamment aux habitants, en réunion d'information sur le projet. Bien que corseté de digues, ce fleuve n'en reste donc pas moins perçu comme un élément naturel. Le substantif sauvage, repris en *leitmotiv* dans ce film, désigne ce qui évoque la nature intacte, la végétation endémique (locale) et spontanée. C'est ainsi bien dans son sens étymologique (de *sylva* : la forêt) qu'il est employé : « ce qui est à l'état de nature ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'homme⁶ ». Une contradiction semble donc apparaître entre la friche décriée et l'état sauvage prôné, et nous fait comprendre que l'élément distinctif entre ces deux qualifications de la rivière ne se situe pas tant du point de vue des formes que de celui des usages. Ce ne sont plus les formes naturelles des berges qui sont craintes, mais leur fréquentation, leur caractère illicite :

« Les berges de Méric étaient un lieu *de rendez-vous, de déversement, anxigène, problématique.* »
Guilhem Hugounenc, ingénieur paysagiste

« De toute façon il y avait des problèmes très particuliers à Perpignan, c'était l'usage de ces Michel Desvigne, paysagiste DPLG

« *Les derniers morts qu'on a retrouvés, par balle, par couteau ou par autre chose, c'était soit sur la Têt, le long des berges de la Têt, parce qu'il y avait des roseaux, des cannes de Provence, et donc on retrouve souvent des camés là-dedans, ou soit le long de la Basse, dans sa partie en friche. Et donc la gestion de la ville, la gestion de la politique de la ville, c'est aussi une politique sécuritaire, donc si on veut emmener les gens se promener le long d'un cours d'eau, il faut qu'ils s'y sentent en sécurité.* »
Dominique Hamelin, directeur du service Aménagement, Urbanisme, Architecture de la mairie de Perpignan)

L'enjeu pour les aménageurs est en effet de construire une appropriation sociale de l'espace fluvial, de sortir de la friche sociospatiale pour entrer dans un projet d'adhésion aux berges fluviales. Ainsi le sens du terme sauvage est amoindri, afin de le faire correspondre à ce projet politique et urbain. La puissance de l'imaginaire liée à ce terme vient ainsi quelque peu se cogner à sa réalité édulcorée, aménagée. Mais sauvage et aménagement ne sont pourtant pas des notions perçues comme antinomiques dans le langage des enquêtés. Si cette contradiction fonctionne comme un pilier discursif, c'est que ce n'est pas

tant la réalité du sauvage qui compte que son image. L'essentiel est de propulser le futur usager potentiel dans un univers fantasmagique, loin d'une réalité urbaine désolée (le fleuve enrichi) ou sclérosante (le fleuve canalisé). Le sauvage n'a donc plus une valeur strictement écologique, mais acquiert une valeur poétique : il suggère un nouvel univers urbain.

Le végétal et la biodiversité considérés comme des valeurs patrimoniales

La dimension écologique de ces ripisylves dites sauvages reste l'argument principal affiché. Ce qui peut surprendre, c'est la façon dont l'importance actuelle des ripisylves est présentée comme une évidence. Pourtant, compte tenu du statut antérieur de ces berges dépréciées, cette évolution témoigne d'une rupture culturelle extrêmement marquée, et qui ne va pas de soi.

« Nous sommes en train de mettre en évidence les berges du Lez vert, en renforçant les ripisylves. Dans le Lez vert il existe un petit poisson qui n'existe que là qui s'appelle le chabot du Lez *et la biodiversité sur ce secteur est tout à fait extraordinaire, donc on tient absolument à la conserver* jusqu'aux confins du Lez, la source du Lez, à l'orée de la commune, donc *on renforce les ripisylves*, on protège les populations d'animaux qui s'y trouvent : les oiseaux, enfin c'est vraiment très beau, les espèces aussi végétales, et notamment les arbres qui sont du côté de Lavalette, *notamment les cyprès chauves, qui sont tout à fait extraordinaires*, d'ailleurs *j'ai fait classer la vallée du Lez site patrimonial*. Donc aujourd'hui il est *impossible de toucher à la vallée du Lez* du nord de la commune jusqu'au mas de Méric. »

Philippe Saurel, maire adjoint au projet urbain, Montpellier

« On préserve la totalité du lit. [...] Grâce à l'étude globale, *on a pu mettre en avant qu'on avait un formidable patrimoine faunistique et floristique, même dans le tronçon urbain, et donc, qu'on était une des rares villes en France à encore être traversée par un fleuve naturel*. Donc là, très vite, le parti a été de dire : on évite d'artificialiser au maximum [...]. *Ce qui est acquis, c'est la prise en compte qu'il y a un patrimoine* et qu'il faut le préserver. »

Jérôme Dubost, chef du service Environnement de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée

« Pour Montpellier, c'est redonner une image, et plus valoriser le potentiel existant. [...] *On a quand même la chance d'avoir ce potentiel-là*, donc des gens qui sont de plus en plus urbains, et d'offrir quand même à la proximité de Montpellier ces *accès sur la nature*. [...] *On a une histoire, on a un patrimoine*, et on le valorise, d'autant qu'il a été relativement préservé. On ne part pas comme à Lyon, sur un passé industriel, des parkings, le lien à la voiture qui est très fort. »

Laurent Guillaume, chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier

Si ces extraits montrent la mise en avant de l'atout environnemental dans le discours de la maîtrise d'ouvrage, cela ne doit pas occulter le fait que des projets similaires aient été formulés depuis le début des années 1990⁷, sans pour autant avoir été acceptés politiquement et donc réalisés, ces projets étant restés dans les cartons. Il semblerait que la valeur écologique d'une « matérialité végétale » n'avait pas encore acquis, dans ce contexte, de poids suffisant. Désormais, celle-ci est affichée comme un bien commun. Cela ne se limite pas aux seuls terrains ici étudiés : ce fut le cas par exemple des vallées angevines et ligériennes dans lesquelles les symboles patrimoniaux mis en avant (le rôle des genêts et la fritillaire pintade dans les basses vallées angevines, les prairies et le bocage dans la vallée de la Loire) ont légitimé les politiques publiques adoptées (Davodeau, 2004). Cette rupture culturelle sur l'intérêt des berges végétalisées va jusqu'à la non-argumentation : la valeur écologique est actionnée sur le mode de l'implicite. On glisse alors rapidement de l'énonciation d'une richesse faunistique et floristique, vers l'idée de patrimonialisation. La volonté d'exploiter cette richesse, d'en avoir la mainmise, de la conquérir (Dumont-Fillon, 2002 ; Donadieu, 2000) pour en quelque sorte la labelliser explique ce passage quasi immédiat vers « une nature prise comme patrimoine » (Ferras et Volle, 2002).

Tentative d'évasion hors du champ de l'urbain

Par l'analyse de la parole des aménageurs interrogés, nous venons de mettre en avant deux éléments discursifs principaux : d'une part, un mode d'aménagement des berges fluviales fondé sur l'accompagnement de l'élément naturel, et non plus sur sa maîtrise, d'autre part, la valorisation de cette « nature », passée du statut de friche à celui de nature sauvage à patrimonialiser (même s'il y a contradiction entre sauvagerie et patrimonialité). Au-delà de ces constatations, la formulation d'une explication est rendue possible par les informations fournies dans le corpus écrit étudié. C'est par la thématique de l'évasion que cette explication émerge : la rivière est décrite comme un moyen d'échapper au champ de l'urbain (tout du moins des images d'enfermement et de minéralité associées à ce dernier), d'entrer dans un univers autre, caractérisé par les possibilités du jeu, de l'oubli, et du voyage.

Offre de loisirs de pleine nature

La prégnance d'une offre de pratiques sociales associée au milieu extra-urbain constitue la première résultante en termes d'usages de cette thématique de l'évasion. Les trois projets étudiés sur le Lez vert (Lavalette, Rimbaud, Méric) proposent en effet une kyrielle d'usages du cours d'eau ou de ses abords, usages de « pleine nature » appartenant à une catégorie de pratiques sociales dont les terrains d'application ne sont pas traditionnellement urbains. Ces pratiques sont d'ordre simultanément récréatives et sportives : « canoë⁸ », « voile », « VTT », « course d'orientation », « escalad⁹ », etc.

Lors de l'aménagement du Lez au niveau du quartier Antigone, si nombre d'activités étaient déjà proposées au public, celles-ci étaient au contraire essentiellement tournées vers les usages récréatifs classiquement citadins : restaurants, activités commerciales ou liées à l'habituelle « promenade urbaine¹⁰ », constituant autant de « lieux d'attraction » ou de « lieux de vie ». À l'opposé, les projets fluviaux étudiés font aujourd'hui explicitement référence à des usages davantage dissociés de cet univers. L'offre a changé de registre. Selon un article de 2008, l'effort porté sur l'amélioration de la qualité de l'eau « a permis de

reconquérir le Lez, de la source à la mer, et d'envisager maintenant d'y programmer des loisirs (sports nautiques, pêche, randonnées...)¹¹ ». C'est à travers le vocabulaire employé que cet aspect apparaît : le substantif « loisir » ou l'expression plusieurs fois réitérée « activités de plein air¹² » s'inscrivent dans une gamme lexicale différente, et donnent une coloration moins citadine aux pratiques évoquées. La thématique de la randonnée est plus particulièrement développée : « sentier¹³ », « grande randonnée », « promenades ou randonnées pédestres, cyclables, équestres¹⁴ », « excursion au bord du Lez vert¹⁵ », en constituent les termes marquants. *In situ*, nous découvrons effectivement sur le parcours du Lez vert pontons, cordes, balisages de randonnée, chemins forestiers escarpés, etc., bien loin des schémas normés de promenade urbaine.

Figure 4 : Articles sur les activités de loisir de type extra-urbaines proposées sur et autour du Lez à Montpellier. Sources : à gauche, Montpellier Agglomération, septembre 2006 ; à droite, Montpellier notre ville, septembre 2008).

L'oubli de la ville

L'évasion ne se manifeste pas seulement par le renouvellement des usages de la rivière urbaine, elle s'exprime aussi avec étonnement dans la juxtaposition atypique des univers. La maison du Lez est présentée comme un « équipement créé pour proposer de nombreuses animations ludiques et sportives, *en plein cœur de la Ville*¹⁶ ». On marque le contraste entre l'objet et sa localisation : « *au sein de la ville* la beauté des rivages du Lez¹⁷ ». Le caractère inédit et insolite de ce type d'activités et de ce type de formes paysagères en milieu urbain est clairement spécifié, comme argument supplémentaire de valorisation de ces espaces redécouverts.

Au-delà de cette juxtaposition présentée comme originale, émerge une volonté plus affirmée d'effacement du cadre. Comme le montrent ci-après les propos des enquêtés, la rivière permet d'oublier le milieu urbain. L'effacement est rendu possible par la morphologie des ripisylves méditerranéennes, dans lesquelles ces activités prennent place. À Montpellier tout particulièrement, les berges sont visuellement isolées de leur contexte ; un couloir d'eau et de végétaux jouxte, en l'occultant, la densité de l'agglomération. Les photographies illustrant les articles de communication sur les récents projets du Lez mettent en valeur cette présence unique de l'eau et du végétal, à l'exclusion de tout indice qui pourrait témoigner de la localisation urbaine du fleuve. En excluant les signes de l'univers urbain, le cadrage des documents renforce la possibilité d'évasion, amorcée par la nature des activités récréatives et sportives proposées. Les enquêtés parlent alors de leur vécu de ces rivières urbaines comme de lieux échappatoires :

« À chaque fois que j'y vais je fais complètement abstraction de ça, c'est-à-dire qu'on est plongés dans un univers, *on n'a pas l'impression d'être en ville*. » (entretien E1.B à Laurent Guillaume, chef du service Paysage Nature de la mairie de Montpellier)

« La Têt, c'est un autre type d'espace vert : plus vaste, avec des perspectives autres. *On est un peu hors la ville*. » Michel Cantal-Dupart, architecte et urbaniste

« Les berges d'un fleuve, ce sont des espaces uniques, qui sont dans un autre type d'imaginaire, *un autre type de symbolique*. »

Gaëlle Aggeri G., ingénieur paysagiste

« Je crois que l'imaginaire du fleuve, de la source, c'est pas neutre, et pas à confondre avec les plans d'eau. On est dans une autre dynamique, dans un mouvement puisque cette force (...), l'exposition solaire, le type d'utilisation, la dissymétrie, font de ces espaces fluviaux *des lieux magiques où chacun peut mettre son imaginaire à l'épreuve.* » Philippe Pous P., architecte DPLG

Non seulement la structure des rypisylves contribue à créer l'illusion d'un espace « hors la ville », mais un glissement s'opère peu à peu entre l'effacement du cadre, l'extraction hors du champ de l'urbain, et la projection dans un nouvel univers mental. Les champs lexicaux employés par les maîtres d'œuvre et d'ouvrage - l'imaginaire, le symbole et la magie - ne sont pas en demi-teinte : un réel enthousiasme est communiqué. L'aménageur est ici lui aussi l'utilisateur. Cette aspiration à l'évasion, suscitée par un environnement naturel devenu, dans ce contexte citadin, inhabituel, témoigne de l'intérêt et des possibilités offertes par ces fleuves affectivement réinvestis.

L'invitation au voyage

Progressivement, de l'oubli de la ville, on passe à l'immersion dans un autre univers. Celui-ci est d'abord décrit comme régénérant. Cela se joue notamment à travers les notions de repos et de plaisir associées à ces rivières urbaines : il s'agit par exemple de « créer un site destiné à la détente¹⁸ », de « profiter de ces espaces privilégiés de détente, de convivialité¹⁹ ». Le bruit de la ville est bien loin. Les berges fluviales sont devenues l'équivalent d'une nature bienfaisante, qui offre une « bouffée d'oxygène²⁰ », une « parenthèse de verdure », et l'« occasion de se ressourcer ». Les projets du Lez vert deviennent des « poumons verts au cœur de notre ville aux mille et une verdure²¹ ». Que ce soit dans les journaux municipaux ou les documents de projet, de nombreuses expressions convergent vers cette idée d'une nature thérapeutique, qui compense une urbanité perçue comme étouffante.

Cet autre univers fluvial est enfin décrit comme dépaysant. C'est à travers la métaphore filée du voyage et de l'ailleurs, prolongement de l'annonce du caractère « sauvage » de la rivière, que cette idée se manifeste. Dans les documents de communication établis sur les projets, la découverte du fleuve s'assimile aux promesses de guides touristiques : il est question de « virée familiale », d'une « fabuleuse escale au cœur de la nature de Montpellier », d'« accéder à d'autres espaces de découverte », de « diversité des sites et beauté des paysages », de « nature plus qu'enivrante ». Face à cet élan, à ces promesses d'éblouissement, on ne peut que constater le chemin référentiel parcouru depuis l'idée de friche - voire de poubelle - urbaine que constituait le fleuve méditerranéen quelques années auparavant.

La fonction d'évasion est une constante dans l'histoire des parcs et jardins, mais elle se décline au fil des époques. Symbolique dans le jardin du Moyen Âge, exotique dans le jardin botanique du XVII^e siècle, insolite et nostalgique dans le jardin romantique anglais, en ouverture visuelle monumentale sur le lointain chez Le Nôtre (Vercelloni, 1991), l'évasion du jardin fluvial contemporain a sa propre signature. C'est le végétal endémique, dans sa densité, dans son contraste fort avec un contexte minéral très proche, qui définit le type d'évasion aujourd'hui promis par les paysages fluviaux urbains de Montpellier et de Perpignan. C'est un antidote à une certaine vision de l'urbain, une brève échappée qui permet de reprendre son souffle.

L'objectif de cet article était de comprendre quel imaginaire guide aujourd'hui la construction des paysages fluviaux urbains sur deux rivières méditerranéennes françaises. Comment le fleuve est qualifié ? Qu'est-ce qui, de ces lieux en transformation, émeut ou déplaît ? Pour y répondre, nous nous sommes centrés sur les discours oraux et écrits des acteurs de l'aménagement (maîtrises d'œuvre et d'ouvrage) de Montpellier et de Perpignan, villes dans lesquelles le fleuve méditerranéen a fait l'objet de récents projets paysagers (l'opération Lez vert à Montpellier, de 2004 à 2006, et le premier tronçon de l'aménagement des berges de la Têt à Perpignan, livré en 2007).

Trois remarques essentielles viennent apporter une réponse à la qualification de cet imaginaire. Tout d'abord, celui-ci est dit fondé sur une volonté de « dé-maîtrise ». La supériorité affichée de l'homme sur la nature, matérialisée par l'approche d'ingénierie hydraulique, architecturale et horticole qui prévalait depuis trois décennies, est désormais renversée par un éloge des démarches d'accompagnement, de cohabitation homme-nature. Les notions d'aléatoire, de fragilité, de laisser-faire fondent le premier critère d'exemplarité des aménagements cités. Précisons que ce référentiel affiché ne préjuge pas des formes réellement mises en place, ni des contradictions qui peuvent sous-tendre le discours officiel (nous pensons ici notamment à la volonté de contrôle social, autre volet majeur de ces récentes opérations urbaines (Romain, 2010)). Ensuite, dans la continuité de cette première analyse, la valorisation du cadre végétal de la rivière vient préciser ce nouvel imaginaire. Si la végétation en place reste inchangée, le discours porté sur elle s'est radicalement renversé : anciennement nommée « friche », cette flore (et sa faune) est devenue « patrimoine naturel », précieux morceau de « sauvage ». Enfin, l'imaginaire fluvial actuel sort de son contexte cette nature non maîtrisée. Le canevas urbain est effacé, au profit d'un espace de pause citadine, d'oubli temporaire d'une trop grande minéralité. Un voyage mental et physique est proposé.

Ces trois éléments composent un ensemble étroitement combiné : c'est finalement le dessin d'un imaginaire non urbain qui se forme. Des souhaits de dé-maîtrise, de nature sauvage et de pratiques ludiques s'inscrivent dans cette tentative de fuite. Ces entretiens et ces projets formulés permettent de comprendre que la rivière est devenue un moyen d'échapper à la ville. L'imaginaire fluvial contemporain apparaît alors comme un antidote urbain. Si nous qualifions le discours des enquêtés de paradoxal, c'est que, tout en étant en rupture par rapport aux discours antérieurs, ils apparaissent en continuité d'un état existant : les référents sont très différents, alors que les formes restent inchangées (Romain, 2014). Il s'agit bien d'une mutation culturelle forte, d'une transformation immatérielle du paysage, de sa lecture, qui conditionne son évolution matérielle.

Notes

1. Marot, F., « Le Lez dans tous ses visages », *Diagonal*, dossier berges, 1987, p. 14-16.
2. Pous, P. et Franch, M., « Aménagement des berges de la Têt », avant-projet, octobre 2006, 3 p., p. 9.
3. *Ibid.*, p. 9.
4. CAUE des Pyrénées orientales, « Parcours d'eau : la Têt, un vaste parc urbain au fil de l'eau », 1995, p. 21.
5. Propos de Jean-Paul Alduy, dans *La Têt, un courant de nature dans la ville*, film de Cyril Tricot, commandé par la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée.
6. Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, 1993, 2 400 p.
7. Voir à ce sujet : « Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou », BCEOM 1990, Ville de Montpellier, direction générale des Services techniques, direction Aménagement et Programmation, 56 p. ; CAUE des Pyrénées orientales, « Parcours d'eau : la Têt, un vaste parc urbain au fil de l'eau », *op. cit.* ; Egea, V., « Projet d'aménagement de la Têt à Perpignan : la reconquête d'un fleuve en milieu urbain », mémoire de DESS, 1995, 320 p.
8. « Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération Lez vert », dossier de presse, 2 mars 2007, 6 p.
9. « Le fleuve à portée de tous », *Montpellier notre ville*, n° 327, septembre 2008, et CAUE des Pyrénées orientales, « Parcours d'eau : la Têt, un vaste parc urbain au fil de l'eau », *op. cit.*
10. Marot, F., « Le Lez dans tous ses visages », *op. cit.*
11. Montpellier (ville), « Le Lez retrouvé », *Montpellier notre ville*, n° 327, septembre 2008.
12. « Aménagement du Lez vert, entre les limites nord de la commune et le pont de l'Auberou », *op. cit.*
13. « Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération Lez vert », *op. cit.*
14. CAUE des Pyrénées Orientales, « Parcours d'eau : la Têt, un vaste parc urbain au fil de l'eau », *op. cit.*
15. « Excursion au bord du Lez vert », *Montpellier Agglomération, Harmonie*, n° 232, septembre 2006.
16. « Le fleuve à portée de tous », *op. cit.*
17. « Excursion au bord du Lez vert », *op. cit.*
18. « Le schéma d'aménagement du Lez » (PLU de Montpellier de 2007).
19. « Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération », *op. cit.*
20. « Excursion au bord du Lez vert », *Montpellier Agglomération, op. cit.*
21. « Travaux de réaménagement des berges de Lavalette dans le cadre de l'opération », *op. cit.*

Fanny Romain

Elle est maître de conférences en théorie et pratique du projet de paysage, Agrocampus Ouest, centre d'Angers, Institut national d'horticulture et de paysage, UMR CNRS 6590 Espaces et Sociétés.

Courriel : fanny.romain@agrocampus-ouest.fr

<http://labopaysage.jimdo.com/romain-fanny/>

Bibliographie

Aggéri, G., « La nature sauvage et champêtre dans les villes : origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier », thèse de doctorat, Engref, 2004, 323 p.

Bailly, A., Bourdeau-Lepage, L., « Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France », *Géographie, économie, société*, vol. 13, 2011/1, p. 27-43.

Bethemont, J., *Les Grands Fleuves, entre nature et société* (1999), Paris, Armand Colin, 2002, 255 p.

Collectif, « Entre ville et fleuve », *Diagonal*, n° 64, Paris, 1987, p. 10-22.

Collectif, « De berge en rives », *Diagonal*, n° 163, Paris, 2003, p. 20-54.

Collectif, « Présence de l'eau », *Urbanisme*, n° 201, 1984.

Collectif, « Les paysages de l'eau : pour une poétique de la présence », *Urbanisme*, n° 343, 2005.

Corbin, A., *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage*, Paris, Aubier, 1988, 412 p.

Davodeau, H., « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? », *Noroi*, n° 192, 2004, p. 63-69.

Donadieu, P., *La Société paysagiste*, Arles/Versailles, Actes sud/ENSP, 2000, 149p.

Dumont-Fillon, N., « Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires », thèse de doctorat dirigée par Pierre Donadieu, 2002, 300 p.

Egea, V., « Projet d'aménagement de la Têt à Perpignan : la reconquête d'un fleuve en milieu urbain », mémoire de DESS d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement, 1994-1995, 320 p.

Ferras, R., Volle, J.-P., *Montpellier Méditerranée*, 2002, Paris, Economica, 212p.

Garnier, C., « Appel à propositions de recherche et d'expérimentation, 1988 », *L'Eau dans la ville, bilan général d'un programme de recherche expérimentation, 1983-1994*, Paris, Presse de l'École nationale des ponts et chaussées, 1995, 303p.

Germaine, M.-A., Barraud, R., « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France », *VertigO, revue électronique en sciences de l'environnement*, mis en ligne en 2013, URL : <http://vertigo.revues.org/13583>.

Guillerme, A., *Les Temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques* (1983), Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1990, 263 p.

Labasse, J., « Réflexions d'un géographe sur le couple ville fleuve », *La Ville et le Fleuve, congrès national des sociétés savantes*, Paris, éditions du CTHS, 1989, 446 p.

Luginbühl, Y., « Modèles paysagers », dans Berque, A. (dir.), *Mouvance II. Soixante-dix mots pour le paysage*, 1999, Paris, Les Éditions de la Villette, 1999, p. 64-66, citation p. 64.

Romain, F., « La construction contemporaine des paysages fluviaux urbains (le cas de deux villes nord-méditerranéennes : Perpignan et Montpellier) », doctorat en sciences et architecture du paysage, codirigé par Pierre Donadieu (ENSP), Hervé Davodeau (Agrocampus Ouest), École nationale supérieure du paysage de Versailles, AgroParisTech, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2010, 316 p.

Romain, F., « Southern France riverbank projects in Montpellier and Perpignan: from designed space to interpreted space », *Journal of Landscape Architecture*, vol. 9, n° 1, 2014, p. 32-41.

Topos (hors série), « UniverSeine : l'eau et le fleuve, sources d'aménagement et de création dans la ville », Boulogne-Billancourt, CAUE 92, 1991, 150 p.

Vercelloni, V., *Atlas historique des jardins européens*, Paris, Hatier, 1991, 206 p.